

**LETTRE DE DÉMISSION (AVANT LE 30 MARS 2019)
OU DE CHANGEMENT DE STATUT**

*Tout candidat qui démissionne ou qui est exclu après le 30 mars 2019
ne pourra pas changer de statut et, s'il se présente à l'examen, devra passer les épreuves
en tant que candidat scolaire de son établissement d'origine*

Nom du candidat :

Prénom du candidat :

Date de naissance :

Établissement (nom et commune) :

Baccalauréat : **général**

technologique

Série : ES L S

Série : STMG

ST2S

STL

STI2D

STD2A

STHR

Spécialité :

a démissionné ou a été exclu de l'établissement⁽¹⁾ le

- souhaite se présenter aux épreuves du baccalauréat en tant que candidat individuel ⁽¹⁾

Couple d'épreuves choisi pour l'épreuve ponctuelle d'EPS (obligatoire sauf candidats dispensés) :

3 X 500 mètres – Badminton

3 X 500 mètres – Tennis de Table

Gymnastique au sol – Tennis de Table

Gymnastique au sol – Badminton

Badminton – Sauvetage

- ne souhaite pas se présenter aux épreuves du baccalauréat (candidature annulée) ⁽¹⁾

⁽¹⁾ : Rayer la mention inutile

Cachet
date et visa du chef d'établissement,

Fait le

Fait à

Le

Signature du candidat
ou de son représentant légal s'il est mineur :

Courrier à renvoyer par l'établissement le 30 mars 2019 au plus tard,
au Rectorat de l'académie d'Amiens / Division des Examens et Concours
Bureau du baccalauréat général et technologique [DEC 1]
20, boulevard d'Alsace-Lorraine - 80063 Amiens Cedex 9